

DELIBERATION

N° 2011-93 du 29 novembre 2011

OBJET : Création d'une commission intercommunale des impôts directs

Rapporteur : M. le Président

Le 29 novembre 2011 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 22 novembre 2011 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 26(jusqu'à la délibération n° 2011-93)
27(à partir de la délibération n° 2011-94)
28(à partir de la délibération n° 2011-100)
27 (à partir de la délibération n° 2011-106)
28 (à partir de la délibération 2011-111)

Nombre de pouvoirs : 4 jusqu'à la délibération n° 2011-105
5 à partir de la délibération n° 2011-106.

Nombre de votes : 30 (jusqu'à la délibération n° 2011-93)
31 (à partir de la délibération n° 2011-94)
30 (pour la délibération n° 2011-99)
32 (à partir de la délibération n° 2011-100)
31 (pour la délibération n°2011-102)
32 (à partir de la délibération n° 2011-103)
33 (à partir de la délibération n° 2011-111).

Mme Francine DAERDEN est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM jusqu'à la délibération n° 2011-107, Mme Claude JIMENEZ à partir de la délibération n° 2011-94, Mme Laëticia CODURI (représentant M. Yvon AIGUIER), Mme Francine DAERDEN (représentant M. Alain NICOLOSO) Mme Marie Héléne PONSART, M. Alain PROREL à partir de la délibération n° 2011-111 (représentant M. Maurice DUFOUR) M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Karine ESCALIER (représentant M. Philippe SEZANNE), Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n° 2011-100), M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIEMMETTI, M. Edmond CADET, M. Marc FORNESI, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. Philippe STOCKLI, M. René SIESTRUNCK, M. Thierry AIMARD (représentant M. Alain BLOCH TREFOUSSE), M. Xavier CRET, Mme Laurence FINE, M. Sébastien FINE (représentant Mme Brigitte BOREL), M. Christian BREMOND.

Avaient donné pouvoir : Mme Léa ROUX à M. Pierre LEROY
M. Jean Louis FAURE à M. Jean Pierre SEVREZ
Mme Claudine FINE à M. Philippe MICHELON
M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI
M. Gérard FROMM à Mme Nicole GUERIN à partir de la délibération n° 2011-106.

Vu l'article 83 de la loi de finances 2008,

Vu l'article 34 de la 4^{ème} loi de finances rectificative pour 2010,

Vu l'article 1650 A du Code Général des Impôts, rendant obligatoire la création par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres (le Président ou Vice-président délégué de l'EPCI et 10 commissaires titulaires),

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2012, les communautés levant la fiscalité professionnelle unique doivent disposer d'une commission intercommunale des impôts directs,

Considérant qu'il convient de délibérer à la majorité simple, à partir du 1^{er} octobre et jusqu'au 31 décembre 2011, pour instituer une commission intercommunale des impôts directs qui exercera ses compétences à compter du 1^{er} avril 2012,

Considérant que la notification des membres de la commission doit être effectuée à la direction départementale des finances publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux, au plus tard le 15 janvier 2012,

Vu l'avis favorable de la Commission « Administration Générale et Finances » en date du 27 juin 2011,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 28 juin 2011,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Créée à compter du 1^{er} avril 2012 une commission intercommunale des impôts directs composée de 11 membres :
 - le président (ou un vice-président délégué),
 - et 10 commissaires titulaires.

- Précise que le rôle de la commission intercommunale des impôts directs est de :
 - participer à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
 - donner un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

- Précise que la durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA.



05 DEC. 2011

Date dépôt S.P. :

Date affichage :

06 DEC. 2011